RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-=-=-=-=-

DECRET N° 77/184 du 25/4/77
portant nomination de Mr. TSOMAMBET Anaclet, Professeur certifié de l'Enseignement, en qualité de Recteur de l'Université de Brazzaville.-

- - - - -

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 ;
Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu la loi 32/65 du 12 août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 28 septembre 1961 fixant les principes généraux de l'enseignement ;
Vu le décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université ;
Vu le décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des salaires et rémunérations du personnel de l'Université de Brazzaville;
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur TSOMAMBET Anaclet, Professeur certifié de l'enseignement, est nommé Recteur de l'Université de Brazzaville, en remplacement de Mr. NDINGA Antoine, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 1977

Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,
Le Ministre de l'Education National

Antoine NDINGA.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-